

Paris, le lundi 16 septembre 2019

Madame, Monsieur,

Les éditions *l'école des loisirs* et la librairie du Tiers Temps convient les écoles, bibliothèques, centres aérés, IMP, crèches et halte-garderies de l'Ardèche à participer à un concours de création collective SANS OBLIGATION D'ACHAT qui a pour titre :

## LES PETITS MONDES D'AUDREY POUSSIER

du 16 septembre 2019 au 28 mars 2020

Remise des prix le 15 mai 2020

### Le projet :

Chaque classe ou groupe d'enfants réalise une création collective inspirée de l'œuvre de l'auteure Audrey Poussier. Pour vous aider, vous pouvez télécharger des dossiers pédagogiques, des vidéos, des livrets... sur le site de *l'école des loisirs* : [www.ecoledesloisirs.fr](http://www.ecoledesloisirs.fr) dans la rubrique RESSOURCES / CONCOURS DÉPARTEMENTAUX ou directement via le lien court : <http://edl.li/sg>

### Les prix :

20 gagnants seront désignés et remporteront une bibliothèque de 30 livres (d'une valeur totale de 45 euros) et de nombreuses affiches. La remise des prix aura lieu en présence d'Audrey Poussier (sous réserve).

En vous souhaitant bonne chance et beaucoup de plaisir à lire et à participer !

### Renseignements :

**Librairie du Tiers Temps • Place de la Paix, 07200 Aubenas**  
Tél. 04 75 93 63 89 / [tiers-temps@wanadoo.fr](mailto:tiers-temps@wanadoo.fr)

Remise du règlement du concours à tout intéressé qui en fait la demande.

### Partenaire :

Médiathèque Jean Ferrat, 2, faubourg Camille Laprade, 07200 Aubenas

- Découvrez notre **site dédié aux enseignants**, des ressources et des dossiers pédagogiques accessibles à cette adresse : <http://enseignants.ecoledesloisirs.fr/> •

Bulletin de participation au Concours de création collective

## LES PETITS MONDES D'AUDREY POUSSIER

à retourner avant le 13 décembre 2019 à

**Librairie du Tiers Temps • Place de la Paix, 07200 Aubenas**

**Tél. 04 75 93 63 89 / [tiers-temps@wanadoo.fr](mailto:tiers-temps@wanadoo.fr)**

M./Mme \_\_\_\_\_ Classe/Niveau \_\_\_\_\_

École/Établissement (nom et adresse) \_\_\_\_\_

Adresse électronique (obligatoire) \_\_\_\_\_

s'inscrit au concours « Les petits mondes d'Audrey Poussier » organisé par la librairie du Tiers Temps et *l'école des loisirs*.

Tout bulletin non lisiblement complété ne pourra être pris en considération (illisible, raturé, incomplet).

Concours sans obligation d'achat.

- J'autorise le site Internet Le Muz : Musée des œuvres des enfants ([lemuz.org](http://lemuz.org)) à mettre en ligne la photographie libre de droits de l'œuvre des enfants (case à cocher pour accord).

## Règlement du concours LES PETITS MONDES D'AUDREY POUSSIER

### **Article 1<sup>er</sup> : Les sociétés organisatrices**

Pour fêter Audrey Poussier et son œuvre, la librairie du Tiers Temps (Place de la Paix, 07200 Aubenas – RCS : Aubenas 388 582 850) et la société anonyme *l'école des loisirs* (11, rue de Sèvres – 75006 Paris – RCS : B 300 570 181) organisent conjointement, du 16 septembre 2019 au 28 mars 2020 minuit, un concours sans obligation d'achat consistant en la réalisation d'une création collective.

### **Article 2 : Les participants**

L'offre de participation s'adresse aux groupes d'enfants des écoles, bibliothèques, centres aérés, IMP, de l'Ardèche (07) à l'exclusion de toute autre participation.

### **Article 3 : Le déroulement du concours**

L'objet du concours est de réaliser une œuvre collective s'inspirant de l'univers de l'auteure Audrey Poussier.

Cette création peut revêtir diverses formes, en volume, etc. de taille maximale 100 cm x 100 cm x 100 cm, (prévoir moyen de fixation pour expo). L'utilisation des supports films, diapositives, CD-Rom sera exclue.

Ces œuvres devront mettre en scène un ou des personnage(s) ou objet(s) se référant obligatoirement mais très librement à l'univers de l'auteure et illustratrice Audrey Poussier.

Chaque participant devra compléter un bulletin de participation qu'il devra impérativement retourner à la librairie du Tiers Temps au plus tard le 13 décembre 2019.

Les créations devront être accompagnées d'un bulletin de participation comportant obligatoirement le nom de l'établissement, le niveau de la classe ou l'âge moyen du groupe concerné, le nom et la signature de l'enseignant, la liste des éléments de référence aux livres d'Audrey Poussier publiés à *l'école des loisirs*.

Cette fiche devra être remise en même temps que l'œuvre et sera numérotée comme elle.

Toute création non accompagnée de ces mentions ne saurait être prise en considération.

Ces créations devront impérativement être envoyées avant le 28 mars 2020 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) à la librairie du Tiers Temps (Place de la Paix, 07200 Aubenas) ou bien y être directement déposées contre récépissé avant le 28 mars 2020 à la même adresse, aux heures d'ouverture commerciale (du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h).

Le Jury se réunira le 17 avril 2020 pour déterminer les gagnants. Il sera composé de personnes représentant soit l'éditeur et/ou la librairie, d'enseignants, de bibliothécaires, etc.

Il déterminera les œuvres gagnantes en fonction :

- de leur créativité, en référence à l'auteure Audrey Poussier
- de leur qualité originale, lisible et cohérente,
- de leur mise en couleurs.

Les classes ou groupes gagnants, représentés par leur enseignant, seront avisés par courrier du palmarès du concours. Le jury aura tous pouvoirs pour trancher sans appel toutes difficultés ou contestations pouvant survenir à l'occasion de l'attribution des lots.

Les prix seront remis officiellement le 15 mai 2020 à la Médiathèque Jean Ferrat (2, faubourg Camille Laprade, 07200 Aubenas) en présence d'Audrey Poussier (sous réserve).

### **Article 4 : La dotation**

Chaque participation, dans les conditions ci-dessus, sera récompensée d'un lot de posters de *l'école des loisirs*.

Ce concours est doté de 20 prix, comprenant chacun 30 livres d'une valeur totale de 45 euros.

Il ne sera remis qu'un seul prix par classe ou par groupe d'enfants.

Ces lots ne sont ni cessibles, ni échangeables. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière ou de quelque nature que ce soit.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer cette dotation par une dotation de même valeur sans que sa responsabilité puisse être engagée.

### **Article 5 : Les œuvres**

Toutes ces œuvres (sauf cas exceptionnel) seront exposées au public du 4 au 17 avril 2020 à la Médiathèque Jean Ferrat (2, faubourg Camille Laprade, 07200 Aubenas). Les créations, ainsi que des photographies, pourront être restituées aux classes ou groupes qui en feront la demande à partir du 29 mai 2020.

Les œuvres non réclamées au plus tard le 6 septembre 2020, seront considérées comme abandonnées.

La liste des classes ou groupes gagnants et leurs œuvres pourront éventuellement faire l'objet d'une publication dans la presse sans que ces publications puissent faire l'objet d'une quelconque rémunération.

### **Article 6 : Dépôt du règlement, litiges**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Il est disponible pendant toute la durée de l'opération dans les locaux de la librairie du Tiers Temps (Place de la Paix, 07200 Aubenas), et sur le site de *l'école des loisirs* : [www.ecoledesloisirs.fr](http://www.ecoledesloisirs.fr) dans la rubrique RESSOURCES / CONCOURS DÉPARTEMENTAUX ou directement via le lien court : <http://edl.li/sg>

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché souverainement par les sociétés organisatrices qui se réservent le droit de modifier ou d'annuler ce jeu-concours en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, et ce, sans dédommagement de quelque nature que ce soit.

### **Article 7 : Informatique et liberté**

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander par simple lettre que ses coordonnées soient radiées de cette liste et ne soient plus communiquées à des tiers.

Fiche de renseignements à joindre  
avec la création réalisée par les enfants  
Concours de création collective

## LES PETITS MONDES D'AUDREY POUSSIER

du 16 septembre 2019 au 28 mars 2020

Remise des prix le 15 mai 2020

École/Établissement \_\_\_\_\_

Nom de la personne responsable du projet \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Niveau de la classe \_\_\_\_\_ Nombre d'enfants \_\_\_\_\_

Titre de l'œuvre \_\_\_\_\_ Dimension de l'œuvre \_\_\_\_\_

Pièces à joindre :

- Titre du/des livre(s) choisi(s) :
- Photographie de la classe (facultatif)

Nom et signature du responsable précédés de la mention « lu et approuvé » et de la date :

NB : Toute création non accompagnée de cette fiche et de ces éléments ou bien non parvenue avant le 28 mars 2020 ne saurait être prise en considération.

Renseignements :

**Librairie du Tiers Temps • Place de la Paix, 07200 Aubenas**  
**Tél. 04 75 93 63 89 / tiers-temps@wanadoo.fr**

Une page sur le site du Muz sera consacrée à votre concours !  
Si vous souhaitez publier des photos du projet tout au long de l'année,  
merci de contacter Aline Matray : [lemuz@lemuz.com](mailto:lemuz@lemuz.com)

Pour en savoir plus sur le Muz, rendez-vous sur <http://lemuz.org/>